

Liste Horizons 2020

Texte non communiqué

Liste Ozon l'Avenir

Depuis le début du mandat, le Maire et son équipe ne cessent de clamer l'ouverture et la transparence. La réalité est malheureusement toute autre : contrairement à la mandature précédente, aucun siège n'est attribué aux élus de notre liste dans la plupart des instances de représentation communale ou intercommunale ; le nombre de sièges est réduit au minimum dans les commissions municipales ; commission dont le seul objet est de présenter les délibérations qui seront prises par l'équipe majoritaire en Conseil Municipal. Le travail en commission est réservé aux seuls élus de la majorité. Bref, nous qui prônions la démocratie participative, le Maire nous cantonne à un rôle de spectateur et d'élus « minoritaires » qui ne respecte pas les Symphorinois qui ont voté pour nous.

Et pourtant, c'est vers nous que se sont tournés les habitants du centre-bourg qui ont subi, pendant l'été, les nuisances sonores et les dégradations multiples dans le centre. En l'absence de réponse des élus de la majorité, les Symphorinois se sont sentis délaissés et laissés pour compte. Pour définir ensemble des actions et trouver des solutions, nous proposons une rencontre avec les personnes concernées et les élus des deux groupes, en espérant être entendus.

Nous avons également été alertés par d'autres habitants qui s'inquiétaient de l'assèchement des nappes phréatiques du centre. Nous avons interrogé le Maire sur ce sujet afin de vérifier s'il y avait un lien avec les travaux des nouvelles constructions et le pompage de l'eau en sous-sol. À ce jour, nous sommes, comme vous, en attente de réponses.

De même nous avons proposé des actions pour les associations, pour les commerces, pour les familles. L'équipe majoritaire n'a jamais ouvert les échanges et nous avons découvert les décisions dans le journal communal.

Nous restons convaincus que l'échange, le partage d'idées, l'intelligence collective favorisent une prise de décision qui respecte l'intérêt général et en particulier ceux des Symphorinois.

Pratique

Hôtel de Ville
► Accueil du public
 lundi, mardi, mercredi, jeudi :
 8 h 30 - 12 h 00 ; 13 h 30 - 17 h 30
 vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 ; 13 h 30 - 18 h 30

Permanences
► Service urbanisme : sans rendez-vous le lundi et le mardi (13 h 30 - 17 h 30) ; sur rdv les autres jours.
► Opération façades : conseils et subventions, sur rendez-vous en mairie.
► Conciliateur de justice : 2^e et 4^e mardi du mois, de 9 h 00 à 12 h 00, sur rendez-vous en mairie.

► Point conseil architecture : 2^e vendredi du mois, de 14 h 00 à 17 h 00, à la maison des associations (salle Agrippa). Sur rendez-vous auprès du CAUE : 04 72 07 44 55.

► Carte d'identité & Passeport
 Sur rendez-vous obligatoire, à prendre via internet. Toutes les infos sur www.saintsymphoriendozon.fr
 > Mes Démarches.

Bibliothèque

...🔗 Ouverture au public
 • Lundi : 15 h 30 - 18 h 30
 • Mercredi : 10 h 00 - 12 h 00 ; 15 h 30 - 18 h 30
 • Jeudi : 15 h 30 - 18 h 30
 • Vendredi : 10 h 00 - 12 h 00 ; 15 h 30 - 18 h 30
 • Samedi : 10 h 00 - 12 h 00

Environnement

► Sitom Sud Rhône (Syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères)
 Tél. : 04 72 31 90 88 ;
www.sitom-sud-rhone.com
 • Déchetterie : ZI du Pontet
 Du 1^{er} mars au 31 octobre :
 Lundi, mercredi et samedi :
 8 h 30 - 12 h 00 ; 14 h 00 - 18 h 00
 Vendredi : 15 h 00 - 18 h 00

...🔗 Carte nominative en mairie
 Accès possible aux autres déchetteries du Sitom.
 • Collecte des bacs gris (ordures ménagères) : tous les mardis.
 • Collecte des bacs jaunes (tri sélectif) : un mercredi sur deux.

...🔗 Bons de commande bacs gris, composteurs / Subventions récupérateurs d'eau : en mairie ou sur www.saintsymphoriendozon.fr

Contacts urgences

► Depuis un téléphone portable : 112
► Samu : 15
► Police : 17
► Pompiers : 18
► Gendarmerie
 29, avenue des Portes de Lyon
 Tél. : 04 78 02 71 20
► Police municipale : poste en mairie
 Tél. : 04 78 02 36 36

Marché

Tous les vendredis, 7 h 00 - 12 h 00, place du Marché et place Cinelli

Travaux extérieurs

► Tonte de la pelouse, taille d'une haie...
 c'est autorisé : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 ; le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ; le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.